

Questions orales

Vendredi dernier, le premier ministre a appelé Ben pour le féliciter. Puis, lundi, le ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur, appuyé par le premier ministre, a condamné Ben en le frappant d'une suspension à vie. Mardi, le titulaire précédent du ministère de la Condition physique et du Sport amateur a laissé entendre que Ben Johnson était à son avis innocent et que le Canada devrait lutter pour défendre son honneur. Puis, mercredi, le premier ministre a fait volte-face et ordonné la tenue d'une enquête complète, sous la direction du vice-premier ministre, pour donner à M. Johnson l'occasion de se disculper.

Comment la suppléante du premier ministre peut-elle justifier et expliquer les décisions contradictoires du gouvernement dans l'affaire Ben Johnson? De plus, fera-t-elle maintenant ce qui s'impose en décidant de surseoir à la suspension à vie jusqu'à ce que la commission d'enquête ait eu l'occasion d'examiner l'affaire, de tenir des audiences et de faire les recommandations appropriées? Le gouvernement ne trouve-t-il pas que ce serait là la façon équitable et judicieuse de procéder dans cette affaire d'une importance cruciale?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens sympathisent avec Ben Johnson, qui est certes un athlète qui nous a bien représentés, mais qui se trouve maintenant dans une situation difficile. Nous pouvons sympathiser avec lui.

Je n'ai aucun mal à partager cette sympathie. J'ai cependant beaucoup de mal à accepter la position du parti libéral qui prendrait des sanctions contre tous les athlètes du Canada pour se conformer aux règles et politiques en vigueur, mais qui adopterait une position différente dans le cas d'un athlète en particulier, pour des raisons politiques. Cela me paraît malhonnête, illogique et pas du tout compatible avec la vérité et avec l'approche de notre gouvernement, mais c'est tout à fait typique dans le cas du parti libéral du Canada.

M. Marchi: Monsieur le Président, à titre de Canadien, je suis embarrassé et consterné de voir le premier ministre changer d'avis sur cette affaire devant la communauté internationale, selon le sens que lui semble prendre l'opinion publique. Voilà ce que j'ai du mal à accepter.

LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE ENVISAGÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Je reviens à la suppléante du premier ministre. Étant donné que le premier ministre a demandé au vice-premier ministre de diriger cette enquête et non au ministre actuel de la Condition physique et du Sport amateur, ce qui fait preuve d'un manque de confiance manifeste, pourquoi le ministre et le gouvernement, au lieu de simplement donner un autre dossier important au vice-premier ministre, ne remplacent-ils pas l'actuel ministre de la Condition physique et du Sport amateur par quelqu'un qui jouit de la confiance du gouvernement et des Canadiens?

Le gouvernement va-t-il assurer à la Chambre que cette enquête sera complètement publique, puisqu'il ne l'a pas encore fait? Commencera-t-elle immédiatement après la fin des Jeux olympiques, dimanche prochain? Le ministre peut-il

faire cette importante promesse à la Chambre et aux Canadiens?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je voudrais rappeler le processus exact. Dans le cas de M. Johnson, comme dans celui des autres athlètes qui participent actuellement aux Jeux olympiques, lorsqu'un premier test est positif, tout un processus détaillé est déclenché pour le test B, et c'est exactement ce qui s'est produit dans le cas de M. Johnson. Ce dernier et l'Association olympique canadienne ont alors la possibilité d'être entendus et de présenter leurs arguments.

Ils ont eu cette possibilité. Ils ont été entendus. La commission médicale en a alors tiré une conclusion, l'a transmise au comité exécutif qui a pris ensuite une décision. C'est la première décision. À ce stade, notre politique depuis 1983—et la sanction a changé en 1985-86 est automatiquement appliquée, dans le cas de M. Johnson, comme dans celui de tous les autres athlètes canadiens.

M. Marchi: Vous aviez le choix, Monsieur.

M. Charest: Nous appliquons cette politique de façon très rigoureuse comme nous l'avons fait pour tous les autres athlètes de notre pays.

Puis-je ajouter pour conclure que, s'il y a des médailles à gagner dans la catégorie de l'hypocrisie politique, le parti libéral gagnerait les médailles d'or, d'argent et de bronze, et c'est dans la catégorie de la drogue.

* * *

[Français]

LES CATASTROPHES

LA TRAGÉDIE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND—LE DÉDOMMAGEMENT DES VICTIMES PAR LE GOUVERNEMENT—LE RESPECT DES PROMESSES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui a aujourd'hui la responsabilité de l'Environnement.

Le lendemain du désastre de BPC à Saint-Basile-le-Grand, j'avais demandé au gouvernement de partager les coûts pour la compensation des personnes affectées dans la région. Le gouvernement a répondu oui, et après, le ministre des Transports, quand il a parlé directement aux gens de la région, a dit que le gouvernement fédéral, et je cite: «... accordera un dollar d'aide pour chaque dollar fourni par Québec.»

Ma question est très simple: Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il rompu cette promesse?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a expliqué hier en détail l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant les contributions fédérales en cas de catastrophe. Je peux répéter ces mots, mais, monsieur le Président, peut-être que le député peut lire les détails dans le compte rendu officiel des *Débats* d'hier, à la page 19 773.